

ACCÉLÉRATEUR D'INNOVATION, AU SERVICE DU PROGRÈS MÉDICAL

La Fondation de l'Avenir a été créée en 1987 par la Mutualité et reconnue d'utilité publique en 1988. Au sein de l'économie sociale et solidaire, elle apporte son soutien à la recherche. Elle accompagne aussi les chercheurs, médecins et soignants dans tous leurs travaux permettant d'améliorer la prise en charge, les pratiques de soins et l'accompagnement des patients.

En soutenant la recherche médicale appliquée, votre rôle aux côtés de la Fondation est essentiel : ne pas laisser au stade de la recherche fondamentale de nombreux projets et faire avancer les travaux vers une application clinique concrète, au bénéfice du malade.

L'objectif de la Fondation de l'Avenir, depuis 30 ans, est d'apporter un soutien aux équipes de recherche sur des thématiques de santé fortes. Dès son origine, la Fondation s'est attachée à stimuler l'innovation dans les pratiques chirurgicales et a souvent accompagné des projets audacieux. Certains ont changé radicalement les pratiques.

Tous les champs d'application de la médecine sont concernés : cancer, maladies neurodégénératives, déficiences sensorielles, maladies cardiovasculaires, ostéo articulaires, pédiatrie, psychiatrie...

Les équipes soutenues par la Fondation, grâce à votre appui, proviennent des plus grands établissements de soins sur l'ensemble du territoire et sont donc au plus près des malades.

Par ailleurs, la Fondation de l'Avenir a acquis la capacité (décret du 17 décembre 1991) d'être une structure d'accueil de fondations pour les organismes qui s'assignent des buts comparables aux siens.

En 2017, la Fondation de l'Avenir abrite dix fondations qui sont gérées de façon individualisée mais qui forment un ensemble cohérent quant au projet global de la Fondation de l'Avenir.

“

Depuis 30 ans, la plus belle réussite de la Fondation de l'Avenir est d'avoir réussi à fédérer les énergies mutualistes pour aujourd'hui s'ouvrir à l'ensemble de l'économie sociale et se donner comme perspective le niveau européen.

Avec plus de 1 100 programmes de recherche soutenus, une reconnaissance mondiale pour les chercheurs, dix fondations abritées, un Fonds Santé Numérique, deux Fonds de soutien, une exceptionnelle croissance des legs, donations et assurances-vie, du mécénat et des produits partage, ce n'est pas un hasard si l'année 2017 a été marquée par l'évolution significative des ressources.

Reconnaissance et confiance nous permettent d'envisager l'avenir avec sérénité et continuer à rester le partenaire indispensable des équipes de recherche au service des patients.

Dominique Letourneau
Président du directoire



”

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE BASÉ SUR LA DIVERSIFICATION & SOUTENU PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE :

- > **33 % des ressources** proviennent du mécénat issu de mutuelles ou d'autres partenaires de l'économie sociale.
- > **32 % des ressources** proviennent des dons de donateurs en très grande majorité adhérents mutualistes.
- > **31 % des ressources** proviennent des legs de donateurs.
- > **4 % des ressources** proviennent d'autres produits, dont des produits financiers.

COMMENT LES CHERCHEURS SONT- ILS FINANCÉS ?

Une fois leur projet sélectionné et leur budget validé, les chercheurs bénéficient de financements dans le cadre d'une convention (établie pour une durée de 12 à 18 mois environ) signée avec chaque établissement de recherche (CHU, Inserm, CNRS...) auquel est rattaché le directeur de recherche.

La prise en charge des dépenses de recherche s'effectue sur la durée du projet et permet à la Fondation de suivre l'avancée effective du projet.

“ PRÉPARER LA MÉDECINE DE DEMAIN



Portée par sa vocation d'intérêt général et son appartenance à l'économie sociale, la Fondation de l'Avenir est un levier essentiel pour la recherche. A travers sa structuration (dix fondations abritées, un Fonds pour la santé numérique, deux Fonds de soutien et plus de 50 partenariats) et ses dispositifs de soutien (programmes, projets, prix, bourses, études), la Fondation accompagne la vie des chercheurs qui font évoluer la médecine et ses pratiques.

les nouveaux dispositifs qui demain amélioreront les diagnostics et faciliteront les prises en charges personnalisées, notamment en restant à domicile.

Chaque année, la Fondation améliore ses dispositifs d'accompagnement des chercheurs et en 2017, ce sont plus de 80 financements qui ont été accordés pour soutenir autant d'équipes sur des travaux réalisés à l'université, en milieu hospitaliers ou au laboratoire.

EN TOUTE TRANSPARENCE



Certification des comptes

Les comptes de la Fondation de l'Avenir sont certifiés par un commissaire aux comptes et publiés au Journal Officiel.

Le rapport annuel 2017

de la Fondation de l'Avenir est disponible sur le site internet www.fondationdelavenir.org et peut être obtenu sur simple demande auprès de infocom@fondationavenir.org

Comité de contrôle interne

Créé en 2012, il est rattaché au conseil de surveillance et est à même de contrôler les activités de la Fondation de l'Avenir. Il agit en toute indépendance.

Agrément du Comité de la Charte

En 2016, le Comité de la Charte a renouvelé l'agrément de la Fondation de l'Avenir pour 3 ans, jusqu'en 2019.

Nos missions sociales

- 1- **Soutien aux chercheurs**
- 2- **Soutien à l'innovation**
- 3- **Contribution à la recherche**

La Fondation de l'Avenir concentre essentiellement l'aide apportée par les donateurs au soutien aux chercheurs que ce soit de jeunes médecins diplômés voulant s'orienter vers la recherche ou des équipes de chercheurs confirmés, ayant déjà publié des résultats très significatifs.

Dans le cadre de l'appel annuel à projets Recherche Médicale, **36 projets de recherche, sélectionnés par le conseil scientifique** de la Fondation de l'Avenir en juin 2017, ont été validés par son directoire pour être soutenus, et ce très largement grâce aux soutiens des donateurs. En 2017, l'accent s'est porté sur les équipes travaillant sur

S'engager avec la santé numérique

Comme tous les secteurs, la révolution numérique touche la santé. En 2017, la Fondation de l'Avenir s'engage pour fédérer les différents acteurs de l'économie sociale, des industriels concernés par la révolution numérique dans le champ de la santé et les acteurs de la recherche médicale.

Elle a déployé un dispositif spécifique, le Fonds Avenir Santé Numérique dédié à la promotion de l'innovation en santé numérique. L'objectif est de permettre le développement de solutions pour accompagner la personne dans la gestion de sa santé, pour aider l'expert soignant dans ses décisions techniques et médicales, et pour créer des lieux de dialogues entre patients et soignants.



RAPPORT FINANCIER 2017

EMPLOIS

• **LES MISSIONS SOCIALES** représentent 4 505 K€ en 2017 et ont été financées pour 3 445 K€ par des ressources provenant de la générosité publique. Les missions sociales couvrent 3 axes :

(1) SOUTIEN AUX CHERCHEURS > concerne le financement des chercheurs autour des thématiques de la recherche médicale et des pratiques de soins. Les modalités de soutien aux chercheurs se font via des programmes, des projets, des bourses, des prix ou des études.

(2) LE SOUTIEN À LA RECHERCHE ET L'INNOVATION > la Fondation a une vocation pédagogique, vis-à-vis de ses partenaires, de ses donateurs et plus largement du grand public. Elle utilise tous les canaux de communication, rencontres, événements, supports web multi média et publications.

(3) LA CONTRIBUTION À LA RECHERCHE > c'est l'implication directe de la Fondation qui contribue par son action propre, avec ses équipes, à la recherche. Cet axe n'a pas été mis en œuvre en 2017.

• **LES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS** (1 404 K€) s'articulent autour de 2 postes :

- les frais d'appel à la générosité publique (financés par la générosité publique)
- les frais de recherche de fonds privés (financés par les fonds privés)

• **LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT** (405 K€) couvrent les frais généraux (loyers, entretien, personnel dédié et charges variables, tels que les honoraires et frais de missions)

RESSOURCES

• **LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC** sont constituées de dons et de legs (5 256 K€). Les ressources issues de la générosité publique représentent 61 % des ressources de l'exercice (hors report des ressources affectées aux missions sociales et autres provisions).

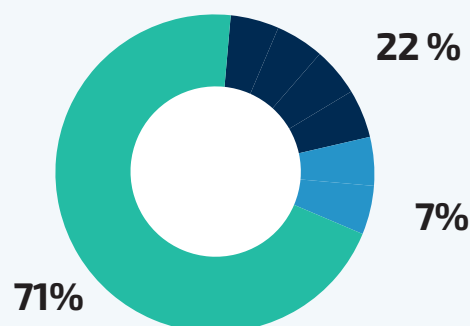
• **LES AUTRES FONDS PRIVÉS** (2 815 K€) correspondent à du mécénat (2 511 K€) et aux revenus du Fonds Avenir Partage ISR souscrit par les institutionnels de l'économie sociale et les particuliers (304 K€).

• **LES AUTRES PRODUITS** (513 K€) enregistrent essentiellement les produits financiers (268K€) et autres produits d'exploitation.

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) 2017 a été établi conformément à la normalisation du CER des associations et des fondations (Journal Officiel du 21 décembre 2008).

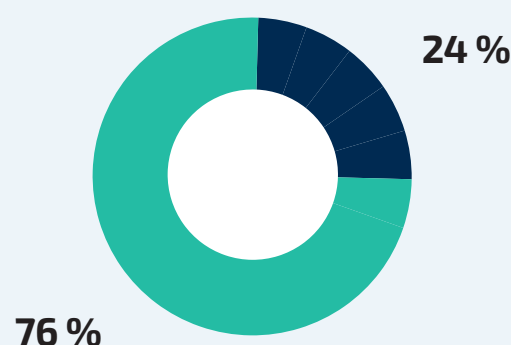
Il est disponible sur le site internet fondationdelavenir.org

RÉPARTITION DES EMPLOIS



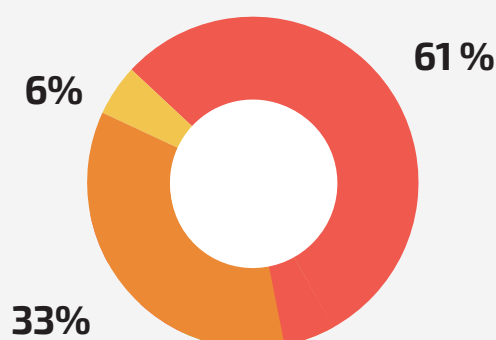
Missions sociales	4 505 K€
Frais de recherche de fonds	1 404 K€
Frais de fonctionnement	405 K€

AFFECTATION PAR EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC



Missions sociales	3 445 K€
Frais de recherche de fonds	1 011 K€

ORIGINE DES RESSOURCES



Ressources collectées auprès du public (composées des dons et des legs)	5 256 K€
Mécénats et revenus des produits partage	2 816 K€
Autres produits	513 K€

ACTIF	EXERCICE 2017 en €			EXERCICE 2016 en €
	Valeur brute	Amort & prov	Montant net	
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	150 863	66 747	84 116	82 879
Immobilisations corporelles	423 065	275 106	147 959	160 165
Immobilisations financières	993	0	993	42 762
TOTAL I	574 921	341 853	233 068	285 806
Actif circulant				
Avances et acomptes versés /commandes	6 888		6 888	11 473
Autres créances	256 084		256 084	17 948
Dons à recevoir/Produits à recevoir	720 557		720 557	175 031
Valeurs mobilières de placement	13 665 104	39 910	13 625 194	13 013 014
Disponibilités	7 139 249		7 139 249	5 498 299
Charges constatées d'avance	4 4700		4 4700	29 938
TOTAL II	21 832 582	39 910	21 792 672	18 745 704
TOTAL GÉNÉRAL	22 407 503	381 763	22 025 740	19 031 510

PASSIF	EXERCICE 2017 en €	EXERCICE 2016 en €
Fonds associatifs		
Fonds associatifs Fondation de l'Avenir	9 513 761	9 101 875
Autres fonds propres (Fondations Abrisées)	2 071 331	2 252 715
TOTAL I	11 585 092	11 354 589
Provision pour risques et charges		
TOTAL II	0	0
Fonds dédiés et affectés	7 094 076	4 957 618
TOTAL III	7 094 076	4 957 618
Dettes	1 136	
Dettes fournisseurs	530 838	675 421
Dettes fiscales et sociales	233 948	209 509
Produits constatés d'avance	0	0
Autres dettes	2 103 660	1 834 372
TOTAL IV	3 346 572	2 719 302
TOTAL GÉNÉRAL	22 025 740	19 031 510

LES RÉSERVES

La Fondation a constitué divers postes de réserves pour assurer sa pérennité et son développement. Les fonds statutaires sont affectés irrévocablement à la création des fondations. Ils sont constitutifs de leur « patrimoine » et garant de leur pérennité. Ils correspondent à la dotation initiale versée par les fondateurs.

La Fondation de l'Avenir a affecté une part des excédents antérieurs aux postes des réserves libres pour permettre la pénétration de son activité et de son développement.

À L'ACTIF

• L'actif des **immobilisations** s'élève à 233 K€ (montant net). Cela correspond, pour l'essentiel, à l'achat de matériels médicaux mis à disposition des équipes dans le cadre de projets de recherche. Cela correspond également à l'achat de matériel de bureau et logiciels, mais aussi à des éléments liés au fonctionnement du siège de la Fondation de l'Avenir (il est à noter que la Fondation n'est pas propriétaire de son siège social).

• La **trésorerie** de la Fondation de l'Avenir s'élève à 21 792 K€ en 2017. Ce montant est constitué de valeurs mobilières de placement et de disponibilités. La valeur mobilière de placement est une réserve sécuritaire afin d'assurer la pérennité des activités de la Fondation pour faire face aux impacts conjoncturels qui tendraient à fragiliser les modalités de soutien. Les disponibilités correspondent, quant à elles, à la nécessité de donner ses moyens à la Fondation de l'Avenir pour poursuivre une politique de développement basée autour de projets ambitieux. Ainsi, la trésorerie constitue quasiment le seul actif permettant à la Fondation de garantir ses engagements et d'assurer sa pérennité.

AU PASSIF

• Les **fonds associatifs** de la Fondation de l'Avenir s'élèvent à 11 585 K€ (incluant 2 073 K€ au titre des fondations abritées) et incluent un résultat excédentaire de 73 K€.

La Fondation de l'Avenir est administrée par un **directoire** sous le contrôle d'un **conseil de surveillance**